

**Loïc DOMBREVAL**

Député des Alpes-Maritimes  
Conseiller de la Métropole Nice Côte d'Azur  
Conseiller municipal de Vence

Paris, le 6 décembre 2018

Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre interpellation au sujet de la limitation de vitesse à 80 km/h.

Pour bien comprendre le sens de la mesure gouvernementale qui suscite votre colère, il convient d'en préciser le contexte.

Ainsi, 2016 a été la troisième année consécutive de hausse de la mortalité après 12 ans de baisse, une première depuis 1972.

La violence routière cause chaque année 3 000 morts et 70 000 blessés.

Il incombait donc au Gouvernement d'enrayer cette fuite en avant.

En octobre 2018, selon les estimations provisoires de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 295 personnes ont perdu la vie sur les routes de métropole et d'Outre-mer et 7 200 ont été blessés dans 5 844 accidents corporels. La mortalité routière d'octobre 2018 est en nette baisse par rapport à celle du mois d'octobre 2017 (317 morts rien qu'en métropole en octobre 2017). *et en Septembre ?*

Cette mesure est donc susceptible de sauver 350 à 400 vies par an et d'éviter en outre un nombre de familles brisées bien supérieures, pour un désagrément de conduite limité à 3 minutes pour un trajet de 40 km.

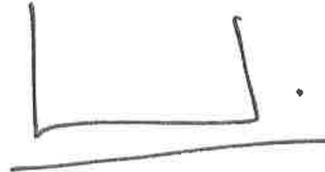
Une contrainte de 0,075 minutes par km parcouru serait-elle insupportable, même pour sauver autant de vie ?

J'ajoute, qu'il ne s'agit que d'une expérimentation de 2 ans depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central, soit les segments les plus accidentogènes.

.../...

J'ai donc souscrit sans réserve à cette mesure gouvernementale et vous invite à prendre date dans deux ans pour en tirer ensemble le bilan.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Loïc DOMBREVAL